



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

République Dominicaine

Question écrite n° 55612

Texte de la question

M. Guy Delcourt appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur l'urgence d'une convention de transfèrement de détenus entre la France et la République dominicaine, de par la présence d'une vingtaine de ressortissants français prisonniers dans ce pays et d'un nombre croissant de touristes français. S'il semble que les conditions de détention soient satisfaisantes, les détenus français, retenus à plus de 8 500 kilomètres de leur famille, ne bénéficient pas de dispositions optimales de réinsertion, compte tenu des obstacles liés à la visite des proches et à leurs conditions d'enfermement dans un pays étranger. En conséquence, il convient de prendre les mesures pour accélérer les négociations afin d'aboutir à une signature le plus rapidement possible. Dans la mesure où le ministère des affaires étrangères et européennes a, en liaison avec le ministère de la justice, placé l'accord avec la République dominicaine parmi les toutes premières priorités, il lui demande de bien vouloir préciser l'échéance de la mise en oeuvre de cet accord afin d'offrir à nos compatriotes français les mêmes chances de réinsertion que leurs homologues détenus en France.

Texte de la réponse

Les autorités françaises sont animées de la volonté de parvenir, dans les meilleurs délais possibles, à la signature d'une convention de transfèrement avec la République dominicaine. Étant donné l'importance des flux humains entre les deux pays, notamment le nombre élevé de touristes se rendant chaque année en République dominicaine et le fait qu'une vingtaine de Français y sont incarcérés dans des conditions difficiles, la signature d'un tel instrument apparaît en effet comme une priorité. Cette convention pourrait permettre aux détenus français de purger leur peine dans notre pays et faciliterait ainsi leur réinsertion et leurs contacts avec leurs familles (la réciproque étant également vraie pour les détenus dominicains en France). À cet effet, des négociations ont été engagées, il y a déjà plusieurs années, sur une base bilatérale avec la République dominicaine. À l'occasion de ces échanges, les points de vue se sont notablement rapprochés, les négociations ayant toutefois été ralenties par des amendements dominicains dont plusieurs ne pouvaient être acceptés en l'état par la Partie française. Les autorités françaises souhaitent vivement conclure cette négociation dès que possible et l'ont fait savoir, à plusieurs reprises, aux autorités dominicaines qui viennent d'adresser une réponse favorable sur les dernières contre-propositions qui leur ont été faites, indiquant qu'une issue positive semble se dessiner. Nous avons donc bon espoir de signer cette convention cet automne, lorsque les derniers ajustements auront été effectués. Il convient d'ajouter que l'entrée en vigueur de cet accord ne pourra intervenir qu'à l'issue des procédures d'approbation en République dominicaine et en France, c'est-à-dire, pour notre pays, après le vote du Parlement en application de l'article 53 de notre Constitution, soit un délai de plusieurs mois. En tout état de cause, le ministre des affaires étrangères et européennes vous confirme donc que cette affaire est suivie avec la plus grande attention et que les autorités françaises continueront à faire valoir auprès de la diplomatie dominicaine l'importance et l'urgence qui s'attachent à une signature rapide de cette convention.

Données clés

Auteur : [M. Guy Delcourt](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (13^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55612

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 21 juillet 2009, page 7126

Réponse publiée le : 18 août 2009, page 8028